



LES ÉCHOS DE LANDÉBIA



La soirée des Années 80

Repas des Aînés



Bulletin municipal n ° 16 Septembre – Novembre 2023

Horaires de la mairie

& de l'agence postale communale :

Lundi, mardi, jeudi : 14 h - 17 h 30

Mercredi : 13 h 30 - 15 h 30

Vendredi : 14 h - 17 h

Heure de levée du courrier : 9 h

Coordonnées de la mairie :

4, rue de la Poste - 22130 LANDÉBIA

Tél : 02.96.84.48.31

E-mail : mairie-landebia@orange.fr

Sommaire

- *Conseil Municipal du 30 juin 2023*
- *État Civil / Urbanisme*
- *Informations communales*
- *La vie dans la commune*
- *Agenda*

> Rencontre avec Mr le Maire sur RDV

Retrouvez toutes les informations de la commune sur nos différents supports :



<https://landebia.fr>



La commune de Landébia présente sur l'application PanneauPocket



<https://fr-fr.facebook.com/people/Commune-de-Landebia/100068322141688/>

Ce bulletin municipal est disponible en version couleur sur le site de la mairie.



Homage to Joseph Rouxel, Mayor of Landébia from 2001 to 2014



Joseph Rouxel nous a quitté le 19 Octobre dernier dans sa 93 -ème année.

Il a été maire de la commune de Landébia pendant 13 ans, de 2001 à 2014, durant 2 mandats.

Il aura été actif dans la vie municipale de la commune durant près de 37 ans.

A 35 ans, il rentre sur la scène communale, en tant que conseiller municipal de 1965 à 1975 aux côtés de Arthur Cadé, maire. En 1975, après la démission de ce dernier, Denise Favrel devient alors maire jusqu'à la fin du mandat en 1977.

De 1977 à 1983, Denise Favrel est élue maire et Joseph Rouxel sera adjoint.

De 1983 à 1989, il sera à nouveau conseiller municipal et Denise Favrel, réélue maire.

En 2001, il sera élu maire pour 2 mandats jusqu'en 2014, de 2001-2008 et 2008-2014.

En 2014, alors qu'il avait 84 ans, Joseph Rouxel souhaitait se présenter pour un nouveau mandat. Il déclarait alors à la presse : « Alors que beaucoup d'élus renoncent ou hésitent à se représenter arguant l'épuisement ou l'usure, j'ai toujours la flamme. Je vis cela comme une passion, alors la fatigue on l'oublie ». Finalement, ne parvenant pas à constituer sa liste électorale, il dût renoncer.

Sous ses différents mandats de maire, les lotissements du Haut Village, des Peupliers et des Landes ont été implantés ; 19 maisons à loyers modérés ont été construites, ce qui a permis à notre école d'être toujours là, accueillant actuellement plus de 80 élèves dans le RPI.

Outre son engagement dans la vie politique de la commune, Joseph Rouxel était également investi dans le monde associatif telle que l'Association des Parents d'Élèves, l'Amicale des Chasseurs et le Comité des Fêtes de l'époque.

Pour rendre hommage à ce serviteur de la commune durant toutes ces années, le conseil municipal avait pris la décision de nommer une rue à son nom. Une inauguration qui aurait dû se faire avec Joseph Rouxel, sa famille et des élus locaux dans les semaines à venir.

Un hommage lors de la cérémonie des obsèques a été rendu par Monsieur le Maire pour saluer son long engagement pour la commune de Landébia. Mr Le Maire et le conseil municipal adressent leurs plus sincères condoléances à Marie, sa femme depuis 68 années, et Philippe, son fils.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Septembre 2023 à 20h30 à la mairie

Le Maire expose que, après avoir remplacé au pied levé Pierrick Biard, Christian LAGRENE a pris les fonctions de 1^{er} adjoint le 22 octobre 2021. Il a profondément bouleversé le rôle de 1^{er} adjoint en amenant une énergie énorme au sein du Conseil Municipal. Seulement, sa santé ne lui permet plus d'assurer ce rôle. Il a donc déposé sa lettre de démission de 1^{er} adjoint pour revenir à sa tâche initialement prévue, la culture : les échecs, la bibliothèque... C'est donc Laëtitia FROSTIN qui évolue de 2^{ème} adjointe à 1^{ère}.

PRESENTS : DURAND P., LAGRENE C., OLIVIER L., CARO P., DURAND A., DANIEL C., RIOU K., DELAMOTTE M.

SECRETAIRE : RIOU K.

STRUCTURE DE JEU ECOLE

Le Maire présente le devis reçu de SYNCHRONICITY de GUIDEL (56) concernant la fourniture et la pose d'une structure de jeu dans la cour de l'école, pour un montant HT de 12 736,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis présenté.

STRUCTURE DE JEU ECOLE – PANNEAU SECURITE

Le Maire présente le devis reçu de DECO-PUB de LAMBALLE concernant la fourniture d'un panneau de sécurité pour la structure de jeu de l'école, pour un montant HT de 65,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis présenté.

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'opérer les virements de crédits suivants sur la section d'investissement dépenses du budget principal :

Compte	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2131 op 94 – Bâtiments publics	- 15 300,00 €	
2131 op 68 – Bâtiments publics		15 300,00 €
TOTAL	- 15 300,00 €	15 300,00 €

ACTEE+ - CONVENTION AVEC LE SDE 22

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22) travaille depuis de nombreuses années avec les collectivités du département sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie.

Il développe notamment ainsi des solutions d'accompagnement des communes pour améliorer les performances énergétiques de leur patrimoine.

La commune a ainsi identifié parmi ses bâtiments :

Bâtiment de l'école publique pour un audit.

La commune souhaite donc bénéficier de l'accompagnement du SDE22 dans le cadre de cette opération. Dans la mesure où les audits sont réalisés par un prestataire extérieur, le SDE22, via le programme ACTEE+ propose une prise en charge à hauteur d'au moins 50% du coût HT de l'audit énergétique engagé et identifié dans la candidature ACTEE+ - AAP Chêne1.

La commune s'acquitte de la somme restante. Le Maire propose donc de conclure une convention avec le SDE22 pour les bâtiments :

- Ecole publique.

Le Conseil Municipal est donc appelé à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : valide le projet de convention.

Article 2 : s'engage à respecter les conditions fixées dans la convention ci-annexée.

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DINAN AGGLOMERATION – RAPPORT D'ACTIVITES ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2022

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Dinan Agglomération a adressé son rapport d'activités 2022.

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable, en tenant compte des enjeux locaux du territoire.

L'élaboration de ce rapport est donc l'occasion de prendre du recul sur les politiques et actions menées par Dinan Agglomération, en regardant ce qui est positif, d'une part, et ce qui pourrait être amélioré, d'autre part.

Cette analyse est réalisée au regard du cadre de référence national, qui regroupe les ambitions de développement durable en 5 finalités essentielles, permettant d'appréhender les cohérences et transversalités recherchées dans les projets :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Les dynamiques de développement suivant des modes de consommation et de production responsables.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du représentant de la commune au sein de Dinan Agglomération, **PREND ACTE** du rapport d'activités 2022 de Dinan Agglomération.

ADHESION BRUDED

Monsieur le Maire présente l'association aux membres du Conseil Municipal :

L'association Bruded a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Région Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

L'adhésion à Bruded se fait par délibération du Conseil Municipal qui décide :

- d'adhérer à l'année ou au mandat. L'adhésion peut être arrêtée à chaque début d'année, par notification de la désadhésion avant le 31 mars.

- d'élire un représentant titulaire ou suppléant qui seront les interlocuteurs privilégiés de Bruded,

L'adhésion est de 0,32 € par habitant et par an, soit pour LANDEBIA :

456 habitants x 0,32 € = 145,92 euros par an.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'ADHERER à l'association Bruded pour la période 2023-2026,
- DE DESIGNER Monsieur le Maire représentant titulaire pour la durée de son mandat,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer les démarches attenantes à cette adhésion

ENQUETE PUBLIQUE ICPE ETABLISSEMENTS HOUEE

Monsieur le Maire expose que la société Etablissements HOUEE a déposé en Préfecture un dossier de demande d'enregistrement en vue de la régularisation de ses installations de travail du bois pour la fabrication d'emballages légers en bois et de stockage de produits bruts et finis, suite à une augmentation de la production depuis la création de l'établissement.

L'installation est classée sous le régime de la déclaration au titre des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement.

A ce titre, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le dossier.

Après avoir pris connaissance du dossier et après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

DEMANDE SUBVENTION ASSOCIATION COMMUNALE

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention reçue du Comité d'Animation de Landébia, association nouvellement créée sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention d'un montant de 500 € au Comité d'Animation de Landébia, pour l'année 2023.

ABI – VALIDATION DU PLAN D' ACTIONS COMMUNAL

Dinan Agglomération a signé une convention en septembre 2020 avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour lancer un programme d'actions sur trois ans autour de la biodiversité, en appui technique avec l'association COEUR Emeraude.

L'Atlas de la Biodiversité de Dinan Agglomération a pour objectif :

- D'améliorer la connaissance pour engager l'action et la mobilisation locale sur la biodiversité
- De déployer un premier programme d'actions au plus proche du citoyen et de l'échelon communal sur le territoire
- D'être un outil d'aide à la décision permettant une meilleure appréhension des futurs aménagements et de leurs impacts environnementaux
- De sensibiliser, de former et d'impliquer les acteurs et habitants du territoire
- D'avoir des outils d'évaluation et de connaissance.

La Commune de LANDEBIA a candidaté, par délibération du 18 juin 2021, et a été retenue parmi 24 communes de Dinan Agglomération.

De nombreux ateliers de travail ont été organisés et ont permis de dégager les 4 axes suivants, dans lesquels sont déclinées 39 actions communales, à poursuivre ou à engager :

- Agir en faveur du patrimoine naturel communal
- Sensibiliser et faire connaître le patrimoine naturel communal
- Améliorer la connaissance du patrimoine naturel communal
- Inciter les habitants et entreprises de la commune à agir en faveur du patrimoine naturel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE le plan d'actions élaboré dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité intercommunale.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DES DECHETS 2022

En vertu de l'article L.2224-17 du Code général des collectivités territoriales, il revient au Président de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de gestion des déchets, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce RPQS a un double objectif : d'une part, rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ; et d'autre part, de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les usagers des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport porte sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers du service de gestion des déchets ménagers et assimilés soit :

- Les indicateurs techniques concernant notamment le nombre d'habitants desservis, les types de collectes proposées et les exutoires des différents déchets ;
- Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution du service de gestion des déchets, au montant annuel global des dépenses et recettes, et à leurs modes de financement.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le rapport et la note liminaire, prend acte de ladite présentation.

TERRAIN DU LAVOIR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'achat par la commune de deux parcelles dont une supportant un étang, situées près du lavoir – Rue du Ratel : parcelles cadastrées section A n° 243 et A n° 244, pour une contenance totale de 3 100 m². Elles se situent en zone naturelle au PLUi.

L'aménagement de ces parcelles s'inscrirait dans le projet de création d'une voie piétonne le long de la rivière, afin de mettre en avant la biodiversité de notre territoire.

Le propriétaire propose un prix de 4 000 € pour les deux parcelles, frais de notaire en sus.

Considérant l'intérêt que pourrait avoir ces parcelles pour la commune,

Considérant, le prix de vente proposée par le propriétaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- PROPOSE l'acquisition des parcelles A n° 243 et 244 à la SCI Domaine du Guébriand pour un prix net vendeur de 4 000 €,
- CHARGE l'office notarial de Maître TROTEL Soizic d'ERQUY de mener à bien cette opération,
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de la Commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

DEVIS SALLE DES ASSOCIATIONS

Le Maire présente le devis reçu de l'EURL BRIEND Gilles, concernant la fourniture et la pose d'une clim/chauffage, de bloc prises, de panneaux led et d'un meuble sous-évier, pour la salle des associations, pour un montant HT de 7 718,49 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis présenté.

20230929-DELIB13 : CONTRAT-GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

LE MAIRE RAPPELLE A L'ASSEMBLEE que la collectivité, a demandé au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale 22, de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité, à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au

31 décembre 2027, proposé par CNP Assurances et l'intermédiaire de son courtier RELYENS pour les :

AGENTS CNRACL, avec prise en charge des indemnités journalières limitée à 90 %

Franchise 20 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire, en longue maladie / longue durée et 15 jours en CITIS. **Taux : 7,25%**

AGENTS IRCANTEC

Franchise 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire et accident ou maladie imputable au service **Taux : 0,88%**

APPROBATION DE LA CHARTE « ECLAIRAGE PUBLIC ET BIODIVERSITÉ »

La Charte « Eclairage public et Biodiversité », fruit d'un partenariat entre Dinan Agglomération, ses communes membres et le SDE 22, a pour ambition de contribuer à disposer d'un éclairage public plus vertueux et plus respectueux de la vie nocturne et des milieux naturels.

Complémentaire à la Charte Eco watt, elle s'inscrit dans la continuité de l'Atlas de la Biodiversité intercommunale de Dinan Agglomération dont 24 communes bénéficient.

Ses objectifs principaux sont :

- D'établir une démarche vertueuse contractualisée par un document signé entre les différentes structures
- D'être pédagogique et de sensibiliser les collectivités sur ces thématiques croisées
- D'apporter des éléments de connaissances de la biodiversité et des préconisations adaptées du SDE 22 en matière d'éclairage public
- De partager les connaissances entre structures (montée en compétence des services du SDE 22 sur les thèmes de l'environnement et de la biodiversité)
- De construire une vision et des actions communes entre structures
- D'impliquer les collectivités volontaires et les conseiller au mieux sur leurs investissements et leurs fonctionnements

La commune de LANDEBIA devra notamment s'engager à :

- Réfléchir avant tout projet à la nécessité d'éclairer
- Adopter une gestion différenciée de l'éclairage public existant par type d'espace
- Adopter des pratiques respectueuses de l'environnement
- Maîtriser le budget alloué à l'éclairage public

La charte « Eclairage public et biodiversité » dispose ainsi de préconisations d'actions concrètes à engager par la commune :

- Connaître son réseau et les équipements existants
- Adapter le parc d'éclairage existant
- Rénover les ouvrages existants
- Elaborer de nouveaux projets d'éclairage public
- Communiquer, associer et sensibiliser
- Innover grâce aux avancées technologiques
- Concevoir l'éclairage de demain
- Appliquer une gestion différenciée par type d'espace

La Charte est accompagnée d'un document technique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la charte « Eclairage public et Biodiversité ».

REPAS DU CCAS

Monsieur le Maire rappelle que le repas de l'action sociale aura lieu le 26 novembre prochain.

Le repas est gratuit pour les habitants de la commune de 65 ans et plus.

Le Conseil Municipal fixe le prix du repas à 29 € par personne, pour les moins de 65 ans et 15 € pour les enfants.

L'encaissement se fera sur émission de titres individuels.

L'animation sera assurée par Magaly de TRELIVAN, pour 450 € la prestation.

Une boîte de chocolat sera offerte aux résidents en EHPAD.

Les personnes domiciliées sur la commune qui ne peuvent se rendre au repas pour raison de santé, recevront un bon d'achat de 20 € à utiliser Chez Sam ou à la Charcuterie Guillemot.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 novembre 2023 à 20h30 à la mairie

PRESENTS : DURAND P., LAGRENE C., OLIVIER L., CARO P., DURAND A., DANIEL C., RIOU K., DELAMOTTE M.

SECRETAIRE : DANIEL C.

DEVIS MAINTENANCE DES CLOCHES ET VERIFICATION PARAFoudre

Le Maire présente le devis reçu de ART CAMP' de MORIEUX (22) concernant la maintenance de l'installation des cloches et vérification de l'installation protection foudre pour un montant annuel de 250,00 € HT, soit 300 € TTC.

Les contrats actuels de la commune sont :

- avec l'entreprise BODET : 266,15 € TTC pour la maintenance des cloches,
- avec l'entreprise BCM : 298,73 € TTC pour la vérification de la protection foudre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise ART CAMP'.

DEVIS SOL SALLE DES ASSOCIATIONS

Le Maire présente le devis reçu de la SARL Anthony MIRIEL de LANGUENAN (22) concernant la fourniture et la pose d'un revêtement de sol PVC dans la salle des associations, pour un montant HT de 2 234,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis présenté.

DEVIS PORTE COMMERCE

Le Maire présente le devis reçu de CORNILLET Jacky de PLUDUNO (22), concernant la fourniture et la pose d'une porte pour le commerce « Chez Sam », pour un montant HT de 17 674,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis présenté.

PORTE DU COMMERCE : PLAN DE FINANCEMENT

La commune projette de procéder au remplacement de la porte du commerce « Chez Sam ».

Le coût prévisionnel est estimé à 17 674,00 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	17 674,00	DSIL 50 %	8 837,00
		DETR 30 %	5 302,20

		Autofinancement 20 %	3 534,80
TOTAL	17 674,00	TOTAL	17 674,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

REFERENT DEONTOLOGIQUE

Le Maire expose que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner :

- Mme Anne PERRIER, Présidente du Tribunal Administratif et de la Cour Administrative d'Appel honoraire;
 - M. Jean SIRINELLI, Professeur de Droit Public à l'Université de Rennes ;
 - Mme Armelle BOTHOREL, Maire honoraire de La Méaugon, ancienne Présidente de l'AMF 22 ;
- en qualité de référents déontologues des élus jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2022

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2022.

Le SDAEP 22 a établi ce rapport, qui est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation, le Conseil Municipal, à 8 voix pour, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES 2023

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 22 mai 2023 afin d'acter le transfert de charges correspondants aux transferts suivants :

- Gestion des eaux pluviales urbaines,
- Centre de loisirs de Caulnes, Créhen et Plumaudan.

Le rapport de la CLECT a été adopté par la CLECT et par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport de la CLECT du 22 mai 2023.

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'opérer les virements de crédits suivants sur la section de fonctionnement dépenses du budget principal :

Compte	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
61521 – Entretien de terrains	- 3 682,00 €	
739118 – 014 – Autres reversements et restitutions sur fiscalité locale		3 682,00 €

TOTAL	- 3 682,00 €	3 682,00 €
--------------	--------------	------------

DEVIS BORNE PRISES PLACE DE L'EGLISE

Le Maire présente le devis reçu de l'EURL BRIEND Gilles de PLEVEN (22) concernant la fourniture et la pose d'une borne équipée de 4 prises, à côté du coffret ENEDIS, Place de l'Eglise, pour un montant HT de 1 512,77 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis présenté.

État civil

Nous publions ci-dessous les actes d'état civil recensés depuis la parution du dernier bulletin après accord des intéressés ou de leur famille.



Naissance : Le 11 octobre est née à Plérin-sur-Mer (22) **Mia GOURET**, fille de Damien et Linda LARONCHE domiciliés 4 bis rue de la Poste.

Tous nos vœux de bonheur aux parents.



Décès : Le 19 octobre est décédé Joseph Rouxel dans sa 93^e année. Ancien maire de Landébia, domicilié au 17 rue de La Poste.

Nous adressons nos plus sincères condoléances à la famille.

Urbanisme

Demande de permis de construire

➤ PC 004 Maison individuelle 13 rue du Clos Bignon

Demande de Déclarations de travaux

➤ DP 008 Clôture 13 rue du Haut Village

Informations communales



Commémoation du 105 -ème anniversaire de l'armistice

« Ne jamais oublier ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté »

Ce samedi 11 novembre avait lieu la commémoration de la fin de la 1ère guerre mondiale devant le monument aux morts, orchestrée par la municipalité, suite à la mise en sommeil de l'Amicale des Anciens Combattants.

Nous remercions les personnes présentes à la cérémonie ainsi que nos 3 porte-drapeaux, Julien, Jonathann et Vincent qui perdurent et font honneur à la mémoire de nos Anciens Combattants ; une pensée pour ceux qui n'ont pas pu se déplacer en ce jour.



~~~~~



## En Novembre, on plante....

Lundi 30 Octobre, c'était jour de plantation à Landébia. Anaïs Hubert des "Champs Comestibles" à Corseul (<https://les-champs-comestibles.fr/>), paysagiste et pépiniériste est venue livrer les arbres fruitiers commandés par la commune et donner ses conseils aux personnes présentes afin de récolter de beaux et bons fruits dans les années à venir.

<https://www.facebook.com/leschampscomestibles/>

Ainsi, pommiers, poiriers, framboisiers, fraisiers, cassissiers et romarin ont ainsi été plantés près de la salle des fêtes par les bénévoles. Des agapanthes également, pour favoriser la pollinisation des abeilles. 🍏 🍏

Maintenant, pour la récolte des fruits, plus qu'à compter sur une météo clémente et idéale.





Les élèves de GP et CP de la classe de Stéphanie ont participé à un atelier jardinage.

Ils ont planté différents bulbes pour compléter la plantation d'arbres fruitiers, faite il y a quelques semaines, au niveau de la salle des fêtes, avec l'aide de Lydie, notre agent communal.

Au printemps ou cet été, les jardiniers en herbe pourront apprécier de belles fleurs telles que narcisses, tulipes.



## Broyage des branches et végétaux proposé aux Landébianais

Nos agents communaux se sont déplacés chez les Landébianais inscrits en mairie pour broyer leurs branches et autres végétaux. Les copeaux ainsi récoltés serviront à garnir les parterres de la commune.

Malheureusement, vu le travail à fournir, nos agents n'ont pas pu se rendre dans la journée chez toutes ces personnes.

Une autre journée sera programmée et vous serez alors prioritaires. On s'organise et on vous tient au courant.

Cette journée a été possible grâce à la convention pour une mutualisation du personnel et du matériel signée avec la commune de Languenan. Ainsi, le personnel communal de chaque commune pourra intervenir de façon ponctuelle et pour des missions bien définies dans chacune des communes -

Cette mutualisation était un projet de Mr le Maire et du conseil municipal dès le début du mandat avec les communes voisines mais qui n'a jamais abouti. Le maire de Languenan, Didier Morain, trouvant intéressante cette idée de s'entraider entre communes a proposé cette convention de mutualisation.



## Les bacs à compost obligatoires en 2024

**Au 1er janvier 2024**, chaque foyer français est censé avoir à sa disposition un bac à compost, conformément à la loi de 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Cela concernera aussi bien les particuliers que les professionnels. Tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée, selon l'article L541-21-1 du code de l'environnement.

Afin de sensibiliser les habitants sur les enjeux du développement durable, le Conseil Municipal décide d'une aide à l'acquisition d'un composteur : une subvention de 30 € pour l'achat d'un composteur.

Les conditions pour prétendre à l'aide : • Fournir une facture d'achat du matériel en question, • Fournir un justificatif de domicile datant de moins de trois mois à compter de la demande de subvention, ainsi qu'un RIB pour le versement de la subvention. • Chaque foyer (déclaré à la même adresse) ne pourra bénéficier que d'une seule fois de ce dispositif de subvention.

## Déchets : une démarche de vérification du contenu des bacs à ordures ménagères

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, Dinan agglomération entame une démarche de vérification du contenu des bacs à ordures ménagères dans le secteur de Plancoët, et notamment dans notre commune.

Le système sera basé sur le tri. « Trier plus et trier mieux »

- TRIER PLUS car le tri permet de valoriser les déchets.
- TRIER MIEUX car c'est la meilleure façon de limiter la quantité de déchets incinérés.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, si une irrégularité ou une erreur de tri est constatée dans le bac à ordures ménagères, **un autocollant** précisant l'erreur de tri/l'irrégularité sera apposé sur le bac concerné. Mais ce dernier sera tout de même collecté.

Puis, dans un second temps, après ce volet plus informatif, les bacs à ordures ménagères non conformes seront refusés et les ménages seront invités à les régulariser afin d'être ramassés lors de la collecte suivante.

Dans cette visée pédagogique, Dinan Agglomération propose aux usagers d'appeler le **02 96 87 72 72** pour connaître la raison exacte du refus de collecte.



Au 2 octobre 2023, selon la consigne nationale, le bac gris concerne les ordures ménagères, le bac vert les emballages en verre, le bac jaune les emballages à déposer en vrac (briques, carton, plastique, métal, films, pots, barquettes, tubes, sachets, capsules aluminium... etc.) et le bac bleu tous les papiers (journaux, magazines, livres, cahiers, enveloppes... Tous les papiers se trient ! (Sauf les absorbants comme les mouchoirs, les essuie-tout, les couches et les masques, les gants ou les lingettes).



## Les achats groupés

Sébastien Mordel sera le nouveau référent pour les achats groupés de la commune : le fuel domestique, le gaz, le bois de chauffage, les bûches de bois, les granulés de chauffage.

La commune a pour objectif de réduire l'impact de la crise financière que nous vivons en vous proposant la mutualisation de services.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Sébastien au 06.62.68.33.08.



## Lancement de la ClassEchecs dans nos écoles

Le premier cours d'initiation aux échecs a été donné le vendredi 24 novembre 2023 aux élèves de grande section de maternelle et de CP soit 13 élèves pendant 1/2 heure.

Quelques-uns ont déjà entendu parler de ce jeu mais pour les autres une totale découverte.

Ils étaient tous très intéressés et surtout très attentifs. Leur maîtresse et directrice, a pris des notes afin de compléter en classe le vocabulaire des échecs, les deux pédagogies se complétant.

Tous les cours ont lieu les vendredis soir avant la sortie (15H50 - 16H20).

Pour l'école de Pléven les démarches sont en cours pour les élèves de CE1-CE2 et CM1-CM2 afin d'assurer une continuité pédagogique des 2 écoles.

Notre club référent "Emeraude Echecs" Club de Plancoët et Dinan

Initiateur : Christian Lagrené. Licencié FFE- Formation DIFFE



Les vertus du jeu d'échecs pour les élèves sont connues : concentration, mémoire, respect des règles et d'autrui, imagination. Fort de ce constat, l'objectif de la FFE est d'initier 250.000 enfants dans les écoles d'ici 3 ans, pour favoriser l'éducation, la réussite et l'épanouissement des élèves, conformément à la Convention signée le 15 mars 2022.

~~~~~



Le ZAN : Qu'est-ce ?

L'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) figure parmi les mesures importantes définies dans le cadre de la loi Climat et Résilience adoptée en août 2021.

La proposition de loi sur le zéro artificialisation nette (ZAN) a été débattue à l'Assemblée le 22 juin. Entre 2006 et 2017, 20 000 hectares d'espaces naturels sont artificialisés chaque année en France d'après une étude de France Stratégie de 2019.

La loi "Climat et résilience" du 22 août 2021 a posé un objectif de **zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050**. Ce dernier est fixé en deux temps : il comprend une première phase qui vise à diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030 et une seconde qui doit mener à une artificialisation nette égale à zéro d'ici 2050.

L'artificialisation des sols est à l'origine de plusieurs pressions sur l'environnement : la dégradation de la capacité des sols à absorber l'eau par infiltration en raison de leur imperméabilisation, avec les conséquences que cela entraîne sur la biodiversité (faune et flore).

Cet objectif ZAN contraint les communes qui ne pourront plus se développer au-delà des périmètres déjà urbanisés. Ce qui veut dire concrètement que le nombre de parcelles constructibles va fortement diminuer et qu'il faudra que les communes repensent le développement économique de leur territoire, entre préservation de la biodiversité, évolution du cadre de vie et sobriété foncière.



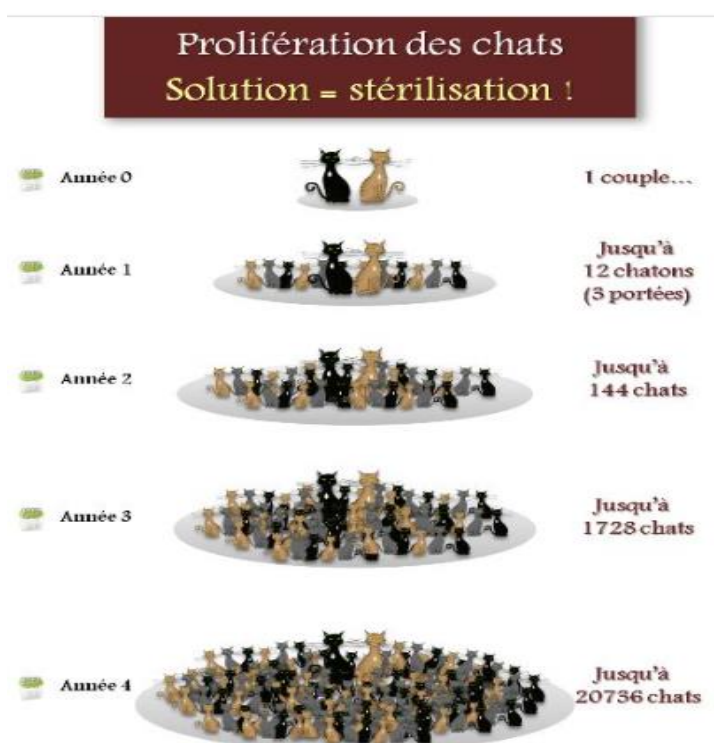
Stérilisation des chats : un « problème » récurrent sur la commune

De nombreuses plaintes concernant des chats libres et des chats pas entretenus par leurs propriétaires sont parvenues en mairie. Il a été, en effet, constaté que quelques familles de la commune possèdent plusieurs chats dont ils ne s'occupent pas : des chats affamés, pas stérilisés...

Ce qui nuit fortement au voisinage et au bien-être de l'animal. Vous ne le savez peut-être pas mais avoir un chat s'accompagne de devoirs et de responsabilités pour les propriétaires :

• Le besoin d'un environnement adapté • Le besoin d'une alimentation équilibrée • La capacité à pouvoir exprimer les comportements normaux pour son espèce, • Le besoin d'être hébergé avec, ou à l'écart, des autres animaux, • Le besoin d'être protégé de la douleur, de la souffrance, des blessures et des maladies.

- Faire identifier le chat par puce électronique, et l'enregistrer dans une base de données afin de permettre son identification pérenne.
- Faire stériliser les chats domestiques (ou utiliser les autres moyens de contraception validés) pour éviter les portées de chatons non désirés avec les problèmes inhérents. La stérilisation doit être réalisée avant la puberté du chat, qui survient entre 4 et 6 mois.
- Faire vacciner et fournir les soins de médecine préventive.
- Prendre toute disposition pour éviter les nuisances de voisinage que les chats pourraient occasionner.



Mr Le Maire, accompagné d'une représentante d'associations pour la cause animale interviendront prochainement dans les familles concernées afin de trouver des solutions pour le bien-être des animaux mais aussi du voisinage.

Club de l'Espérance : ce dimanche 3 septembre, succès au repas grillades

Le président remercie les 46 adhérents qui ont répondu à l'invitation et ont apprécié le buffet préparé par les bénévoles ainsi que les grillades faites par Michel et Charles.

L'après – midi les invités se sont distracts en jouant à divers jeux de société.

La soirée s'est terminée en remettant les couverts vers 19h30 pour y déguster le lard préparé par Paulette.

21h30 les invités se sont séparés dans la joie et la bonne humeur enchantés du bon moment passé ensemble.

Je réitère tous mes remerciements à tous les bénévoles qui ont participé à la préparation et au bon déroulement de cette manifestation très appréciée de nos convives.

André, Le Président



Michel et Charles encouragés par Liliane

17 septembre : un dimanche animé à Landébia....



Une belle réussite pour le vide-greniers et vide-maisons organisés par le C.A.L

Malgré l'orage et quelques gouttes d'eau du matin, la 1^{ère} animation du C.A.L a été un succès : un beau parcours, bien balisé, pour aller chiner dans les maisons qui s'étaient ouvertes au public. La salle des fêtes était bien remplie avec ses exposants du vide-greniers.

Plus de 170 galettes-saucisses vendues, crêpes également...

Tous les visiteurs ont été ravis de cette journée placée sous le signe de la bonne humeur et du soleil qui s'est levé.

« Nous remercions toutes les personnes qui ont ouvert les portes de chez eux ou qui sont venus exposés à la salle des fêtes. Nous remercions également la Société Caro, Chez Sam, l'Épicerie d'Hénanbihen et Dimitri Languille de Matignon pour être devenus nos premiers Sponsors.
Et un grand merci au staff, et aux bénévoles, et tous les exposants du village. »

Valérie (La Présidente)



Pique-nique des familles organisé par l'APE à l'école

Une super journée pour les enfants avec la structure gonflable et la rencontre de nouveaux parents





NOS ECOLES

Zoom sur la rentrée scolaire : Une rentrée « positive »

Les effectifs à la rentrée sont les suivants :

ECOLE DE LANDEBIA :

- PS - MS (Isabelle RAFFARAY) : 25 élèves
- TPS - GS - CP (Stéphanie MACE) : 13 élèves (dont 1 TPS / les TPS seront dans la classe de Stéphanie car la classe d'Isabelle est déjà chargée)

ECOLE DE PLEVEN :

- CE2 - CE2 (Marie COURAGE) : 18 élèves
- CM1 - CM2 (Yvan PIGUEL) : 24 élèves

Soit 80 élèves au total sur les 2 écoles.

David HAVERLAN de l'Inspection de l'Education Nationale nous a confirmé que « les effectifs à moyen termes restaient stables, voire étaient en consolidation et qu'en l'état aucune préoccupation particulière ne concernait le RPI. »

Concernant le SIRP, Estelle Hervé-Guillemot a démissionné de son poste de présidente, mais reste déléguée.

Le nouveau bureau est le suivant :

- Présidente : Laëtitia OLIVIER
- Vice-présidente : Aurore Bauché
- Délégués : Karine RIOU, Pascal CARO, Xavier MONSCH, Estelle Hervé - GUILLEMOT.
- Délégués suppléants : Patrick DURAND, Christian GUILBERT



L'Association des Parents d'Elèves

Assemblée générale du jeudi 21 septembre

Le trésorier a présenté le bilan positif des actions menées et des projets réalisés tout au long de l'année scolaire (les différentes sorties, le voyage en Touraine, les cadeaux collectifs et individuels à Noël, les jeux pour la cours de récréations, ...)

Les membres du bureau se réjouissent de l'année passée, par la mobilisation de nouveaux parents dans la réalisation des actions menées (boom d'Halloween, ventes, repas, théâtre, rando gustative, kermesse et structure gonflable Chez Sam).

Le bureau a été réélu à l'unanimité faute de candidat supplémentaire.

« Toute aide est la bienvenue, nous comptons sur vous. Sans vous, l'Ape ne pourra assurer les actions qui financeront les différentes activités de nos enfants ! »

Les actions pour cette année :

- 22 Décembre : spectacle de Noël
- 17 Février 24 : Tartiflette
- 30&31 Mars : Théâtre
- Benne à ferraille
- 4 Mai 24 : rando gustative
- Juin 24 : Kermesse



Les membres du bureau



Nicolas Hervé, Laëtitia Hervé, Aurélie Rabarot,
Aurèle Plesse, Hélène Rio

La BOUM D'HALLOWEEN

Un succès pour cette nouvelle Boum d'Halloween. L'occasion pour nos petits monstres de se défouler sur le parquet.

16 gâteaux étaient en compétition on remercie les participants pour leur talent de pâtissier.

Un chouette moment passé ensemble 🍊

Merci aux enfants et aux parents d'élèves d'avoir joué le jeu 🧛‍♂️





Visite de notre doyen Raymond Denis dans sa commune

Ce vendredi, notre doyen, Raymond Denis, est revenu à Landébia pour faire découvrir à ses amis de l'EHPAD Gibblaine de Créhen, où il réside actuellement, sa commune d'origine et revoir ainsi son ancienne maison, avec le moulin fabriqué de ses mains pour sa fille.

Après son tour dans la commune, Raymond a retrouvé également des amis de Landébia afin de clôturer cet après-midi par un pot de l'amitié autour d'un bon gâteau chez Sam, où Mr le Maire est venu saluer Raymond.



Samedi 4 novembre

Un succès pour le repas de l'Amicale des Chasseurs



194

Repas servis à emporter
Par L'Amicale des Chasseurs
Merci à tous et bravo.





Anaïs Eon, élue 2^{ème} dauphine de Miss Ronde Bretagne 2023

Nous sommes fiers de vous annoncer qu' Anaïs a été élue 2^{ème} dauphine de Miss Ronde Bretagne 2023 à l'issue de la cérémonie qui s'est déroulée le samedi 11 novembre à Plélan le Petit.

Une très belle prestation d' Anaïs, qui était éblouissante dans les différents tableaux présentés. Une belle soirée remplie d'émotion et un public landébianais bien présent.

Bravo Anaïs, depuis le début, nous te suivons et d'encourageons. Et nous serons toujours avec toi pour te soutenir.



SAMEDI 11 & DIMANCHE 12 NOVEMBRE : 2 tournois d'échecs à la salle des fêtes

Samedi 11 novembre : Coupe Loubatière

Cette coupe est nommée en hommage à un ancien président de la fédération, qui a développé et structuré la FFE. C'est une sorte de Coupe de France amateurs par équipe car réservée uniquement aux joueurs classés moins de 1700 Elo. Il s'agit de la phase départementale que nous organisons avec le comité départemental du jeu d'échecs des Côtes d'Armor.



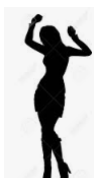
« Ce tournoi en trois rondes par équipe, organisé par la FFE sur toute la journée, a vu s'opposer seize équipes du département pour les demi-finales à venir. Le tout dans une ambiance calme et studieuse, mais tendue, vu l'importance de l'enjeu », explique Christian Lagrené. « Trois équipes représentaient notre club référent, [Émeraude Échecs](#), dont une s'est qualifiée en prenant la première place ». Au total, 66 joueurs sont venus défendre les couleurs de leurs clubs.

Dimanche 12 novembre

Une même ambiance studieuse a accompagné le championnat départemental par équipe. Six équipes - 30 joueurs - étaient présentes tout l'après-midi pour la deuxième ronde de ce championnat, avec une seule partie. Pour Émeraude Échecs, six joueurs en N4 ont fait le résultat de 2,5 points contre 3,5 points ; cinq joueurs en D1 ont fait le résultat de 4 points contre 1 point ; et quatre joueurs en D2 ont fait le résultat de 4 points contre 0 point.



Christian Lagrené, conseiller pour la culture ; Patrick Durand, maire ; Michel Desbois, conseiller départemental du canton et Pierre-Jean Allory, correspondant d'Émeraude échecs et directeur technique régional de la Ligue Bretagne des Echecs



~~~~~  
Samedi 18 Novembre : Soirée Années 80

1<sup>ère</sup> animation du CAL



Une ambiance de folie pour cette soirée  
repas dansant Années 80.

Une vraie réussite avec ses 240 repas  
servis et à emporter... la piste de danse  
était pleine, sur une musique qui ne  
demandait qu'à se déhancher.

Une organisation au top: merci aux  
bénévoles et un clin d'œil particulier à nos  
Jeunes Conseillers Municipaux qui ont  
aidé tout au long de la soirée.  
Bravo encore à tous, mention spéciale pour  
les membres du CAL.



C'est ça que l'on aime à Landébia...👍👍





## Dimanche 26 novembre : Repas des Aînés



Le traditionnel repas des aînés a réuni 70 convives à la salle des fêtes, plus de personnes que l'an dernier, ce qui réjouit la municipalité. Toutes les personnes de 65 ans et plus étaient invitées.

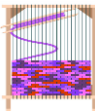
Une belle journée de rencontres pour partager un délicieux repas servi par Les Saveurs de Penthièvre,

Une ambiance musicale orchestrée par Magaly Robert, chanteuse de variété française et internationale de Dinan. Un répertoire qui a beaucoup plu à nos convives, qui n'ont pas hésité à danser tout au long de l'après-midi. Merci à Dominique et Allan, son fils, pour le petit intermède d'accordéon. Toujours un plaisir de les écouter !!

Un bravo également aux participants qui ont donné de leur voix pour accompagner la chanteuse.

Mr le Maire a honoré la doyenne, Mme Solange Morfouace, 91 ans, avec une pensée pour le doyen Raymond Denis, 102 ans, qui n'a pas pu se déplacer.

\*\*\*\*\*



## Un atelier de tissage s'est ouvert début octobre à Landébia

Il s'agit de l'atelier « Les Toiles Filantes », qui a posé ses métiers à tisser au 1 Place Saint-Eloi.

En parallèle à une production de tissages d'écharpes, étoles, ponchos, rideaux, des commandes sont aussi réalisées pour des particuliers.

L'association Améthyste y propose également des cours et des stages de 4 jours de loisirs ou de formation professionnelle en tissage à la main. Marie-Pierre Puybaret, tisserande y enseigne.

**A partir du samedi 13 janvier 2024, un cours de tissage va s'ouvrir aux adultes et adolescents** de plus de 15 ans, deux samedis par mois, le matin (de 10 h. à 12 h. 30) ou l'après-midi (de 14 h. à 16 h. 30) au choix. Au cours de ces séances, il sera possible de s'initier au tissage sur métier de table pour la réalisation d'écharpes, de coussins, de tapis, etc... 4 séances min. sont nécessaires pour finir un ouvrage. D'autres techniques comme le tissage aux plaquettes permettront aussi de réaliser des ceintures, des sacs....






Tarif : 25 €/ cours et 10 € d'adhésion à l'association.

Prochaines dates : les 13/01, 27/01, 10/02, 24/02, 09/03 et 23/03/2024.

***Pour s'inscrire, téléphoner au 07 88 11 73 23.*** Places limitées à 4 personnes par cours.

# A votre agenda .....

- Vendredi 15 Décembre : AG Club informatique au Chêne au Loup suivie d'un repas spectacle animé par le célèbre "Cabochard"
-  Dimanche 17 Décembre : Visite du Père-Noël chez Sam
- Samedi 13 Janvier : Vœux de la municipalité à la salle des fêtes 
- Samedi 30 et Dimanche 31 Mars : théâtre par l'APE 

## En attendant Noël....



*Le concours des plus belles maisons illuminées revient cette année.*

*Le concours est ouvert à tous les habitants de Landébia. Il est gratuit.*

*Les décorations sont susceptibles d'être photographiées et/ou filmées pour une éventuelle publication.*

*En s'inscrivant au concours, le candidat autorise la proclamation du résultat.*

*Le jury, composé de membres du conseil municipal et du CMJ, fera le tour des maisons décorées pour décerner le premier prix.*

*A vos illuminations...*



*Mr le Maire, les Conseillers, les Jeunes Conseillers Municipaux et les employés communaux*

*Vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année.*

*Ils vous accueilleront le Samedi 14 janvier 2024 à 18h30 à la salle des fêtes, pour célébrer ensemble la nouvelle année lors de la traditionnelle cérémonie des vœux.*